



- Etude d'impact
- Education à l'environnement
- Agenda 21, Projet de Territoire



ALTHIS est habilitée* à mettre en œuvre la méthode "**Bilan Carbone (™)**", diffusée par l'ADEME, pour le calcul des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) exprimés en "équivalent carbone".

Le Bilan Carbone est un outil pour se poser les bonnes questions (comptabilisation et hiérarchisation) et une démarche pour apporter les bonnes réponses (diagnostic et plan d'actions).

Il permet d'obtenir un point de référence avant actions, mais il ne pilote pas les actions de réduction d'émissions.

ALTHIS applique concrètement cette méthode d'évaluation dans deux cas:

Cas 1 : Diagnostic et plan d'actions, - pour améliorer le bilan énergie-carbone dans une entreprise ou une collectivité -

- Sensibilisation à l'effet de serre
- Définition du champ de l'étude
- Collecte des données
- Exploitation des résultats
- Pistes d'actions de réduction
- Lancement d'actions de réduction

Ce diagnostic peut concerner l'ensemble de l'organisme étudié, ou l'on peut aussi procéder par "extraction" : un processus, un site, une activité.

Cas 2 : Choix du Projet de moindre impact - pour l'évaluation d'un projet d'infrastructure (route, transport, canalisation) -

- Définition des variantes
- Bilan carbone de chacune des variantes (investissement, exploitation)
- Tableau chiffré de comparaison des variantes, dans lequel le bilan carbone est un critère d'évaluation parmi d'autres

* **Julien BRIAND**, Chargé de Projets, a suivi la **formation BILAN CARBONE (™)** de l'ADEME

ALTHIS dispose d'une licence de la méthode ADEME et se trouve donc habilitée à réaliser le **BILAN CARBONE (™)** de votre entreprise, de votre collectivité ou de votre projet.